



Règlement Asics Méribel Trail 2026

1. Généralités :

Méribel Sport Montagne section du Club des Sports organise du vendredi 7 au dimanche 9 août 2026 le Méribel Trail, évènement constitué de 8 parcours : le KV, le 42 km, le 25 km, le 10 km, le 5 km le 2 km et la Mérib'kids et la Nocturne des Crêtes.

Nouveauté :

- **Le vendredi soir a lieu la Nocturne des Crêtes ! Un parcours semi nocturne de 22km et 1150m de dénivelé le vendredi 7 août à 18h30.**

Le concurrent, du fait de son inscription et de sa participation, s'engage à respecter ce présent règlement ainsi que **toutes les décisions ultérieures prises par le comité de course, relatives, notamment à la sécurité ou à la situation sanitaire.**

L'organisation se réserve le droit de modifier l'organisation de la course et le règlement si elle le juge nécessaire.

Le vendredi 7 août 2026	Le samedi 8 août 2026	Le dimanche 9 août 2026
La Nocturne des Crêtes, départ à 18h30	Le KV, départ 9h30 en mass start	Le 42km, départ à 7h00
	Le Biathlon Challenge, départ à 14h00	Le 25km, départ à 9h00
	La Mérib'kids, départ à 16h00	Le 10km, départ à 10h00
	Le 5km, départ à 16h30	Le 2km, départ à 10h30

Des Challenges sont mis en place pour cumuler plusieurs courses : le KV + 42 km, le KV + 25 km et le KV + 10 km.

2. Les épreuves :

2.1 Sécurité et éthique :

Les 8 parcours sont des épreuves de pleine nature, empruntant des sentiers de Méribel, dont une partie dans la Réserve Naturelle de Tueda. Les chiens sont interdits à l'intérieur du Parc National de la Vanoise et de la Réserve Naturelle du Plan de Tueda, ainsi que les véhicules motorisés.

Les organisateurs mettront en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre correctement les parcours : flèches directionnelles, peinture temporaire, rubalise. Le chronométrage sera assuré par une société spécialisée dans ce domaine.

Des points de contrôles et ravitaillements sont établis par l'organisation afin d'assurer la régularité et la sécurité de l'épreuve. **Respectons l'environnement, pensez à jeter vos emballages dans les poubelles mises à disposition sur les ravitaillements et le point d'arrivée.**

Les concurrents s'engagent à respecter les barrières horaires précisées ci-dessous.

Course	Ravitaillement	Barrières horaires	Course ouverte aux :
Nocturne des Crêtes	1 ravitaillement	Ravitaillement de La Traie au bout de 3h de course A l'arrivée au bout de 5h de course	A partir d'Espoir (2006 et avant)
Le KV	1 ravitaillement au sommet	Pas de barrière horaire	A partir de Junior (2008 et avant)
Le 42 km	3 ravitaillements	Ravitaillement du plateau du fruit au bout de 6h de course A l'arrivée au bout de 11h de course	A partir d'Espoir (2006 et avant)
Le 25 km	2 ravitaillements	Ravitaillement de Cote Brune au bout de 3h30 de course A l'arrivée au bout de 7h de course	A partir d'Espoir (2006 et avant)
Le 10 km	1 ravitaillement	A l'arrivée au bout de 3h30 de course	A partir de Junior (2008 et avant)
Le 5 km	Pas de ravitaillement	Pas de barrière horaire	A partir de Minimes (2012 et avant)
Le 2 km	Pas de ravitaillement	Pas de barrière horaire	De Poussins (2015 et 2016) à Benjamins (2013 à 2014)
La Mérib'kids	Pas de ravitaillement	Pas de barrière horaire	De 2017 à 2019

2.2 Assistance médicale :

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC course de Méribel Mottaret. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger

Une infirmerie sera ouverte à Méribel Mottaret pendant toute la durée des épreuves.

3. Documents obligatoires

Conformément à l'article L231-3 du code du sport, les inscriptions ne seront enregistrées que sur la présentation d'une licence F.F.A ou d'un Parcours Prévention Santé (PPS) de moins de 3 mois. Sont acceptés les documents ci-dessous :

- Licence FFA en cours de validité.
- Ou
- Parcours Prévention Santé (PPS) valable suivant la réglementation en vigueur.

En l'absence de l'un de ces documents, les concurrents ne seront pas autorisés à prendre le départ.

4. Les inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes en ligne et fermeront au plus tard le jeudi 6 août 2026 à 23h59. Il sera ensuite possible de s'inscrire sur place le week-end de l'événement sous réserve de places disponibles jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

La liste des inscrits sera consultable sur le site internet de la course.

Course	Nombre de places	Tarif
Nocturne des Crêtes	300 places	25€ en solo en ligne, 30€ à partir du 27/07, 35€ sur place 40€ en duo en ligne, 45€ à partir du 27/07, 50€ sur place
Le KV	200 places	20€ en ligne et 25€ sur place
Le 42 km	500 places	50€ en ligne puis 55€ à partir du 27/07, 60€ sur place Licenciés FFA : 45€ en ligne puis 50€ à partir du 28/07, 55€ sur place
Le 25 km	500 places	35€ en ligne puis 40€ à partir du 28/07, 45€ sur place Licenciés FFA : 30€ en ligne puis 35€ à partir du 28/07, 40€ sur place
Le 10 km	350 places	17€ en ligne, puis 22€ sur place
Le 5 km	200 places	10,00€ en ligne et sur place
Le 2 km	100 places	8,00 € en ligne et sur place
La Mérib'kids	100 places	Gratuit

Tarif d'inscription pour les Challenges – tarifs préférentiels en ligne uniquement	
Challenge KV + 42km	55,00€
Challenge KV + 25km	40,00€
Challenge KV + 10km	27,00€

L'inscription aux courses comprend un lot d'inscription, le chronométrage, l'accès aux ravitaillements, l'assistance médicale, un apéritif d'après course pour les coureurs du KV, un repas pour les inscrits aux courses du dimanche, une médaille finisher ainsi que les photos de la course.

4.1 Les modifications d'inscription et demande de remboursement :

Les transferts de dossards et changements de parcours sont autorisés jusqu'au dimanche 26 juillet 2026 directement depuis sa fiche d'inscription.

Les personnes qui ont souscrit l'assurance annulation lors de leur inscription pourront être remboursées intégralement du prix de l'inscription en cas d'annulation jusqu'à 72h avant leur course. Il n'y aura pas de remboursement pour les personnes n'ayant pas souscrit d'assurance annulation.

4.2 Échange de dossard :

L'article 313-6-2 du code pénal vise à sanctionner de 15 000€ d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de vendre ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive [...] sans l'autorisation de l'organisateur de cette manifestation. »

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une tierce personne. Le coureur non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité).

5. L'annulation de la course

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

6. La Remise des dossards

Les dossards de la Nocturne des Crêtes seront distribués vendredi 7 août à partir de 17h sur l'aire de départ/arrivée à Méribel Mottaret, en face de l'office de tourisme.

Les dossards du KV et des challenges seront distribués le samedi 8 août à partir de 8h00 sur l'aire de départ/arrivée à Méribel Mottaret, en face de l'office de tourisme.

Les dossards des autres courses seront distribués le samedi 8 août de 14h00 à 17h00 puis le dimanche 9 août de 6h00 à 10h00 sur l'aire de départ/arrivée à **Mottaret**.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation de la confirmation d'inscription et d'une carte d'identité. Le dossard doit être porté et visible pendant toute la course. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Prévoir vos épingles à nourrice pour les différentes courses.

7. La course

7.1 Le matériel obligatoire :

L'obligation de ce matériel est d'ordre sécuritaire. Il n'est pas négociable ! Une météo, à priori clémente, ne supprime pas l'obligation de ce matériel. Des contrôles seront réalisés sur le parcours. Les coureurs doivent-être en possession **tout le long de la course** de :

Pour le 25 et 42 km :

- Une pièce d'identité en cours de validité
- Une réserve alimentaire
- Une réserve d'eau de 1L minimum
- Un gobelet pour se ravitailler
- Un téléphone portable en état de marche, chargé avec l'application «ma position GPS»
- Un coupe-vent
- Une couverture de survie
- Un sifflet

Pour le 10km :

- Une réserve d'eau de 500mL minimum
- Un gobelet pour se ravitailler

Pour la Nocturne des Crêtes :

- Une réserve d'eau de 500mL minimum
- Un gobelet pour se ravitailler
- Une pièce d'identité en cours de validité
- Une réserve alimentaire
- Un coupe-vent
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Une frontale en état de marche

• Pour des questions sanitaires et écologiques, aucuns gobelets ne seront proposés sur les ravitaillements.

• Pour les autres distances pas de matériel spécifique obligatoire.

Les bâtons sont autorisés sur l'ensemble des parcours, si le coureur part avec il s'engage à les conserver tout le long de la course.

Prévoir vos épingles à nourrice pour les différentes courses.

7.2 Les pénalités :

Des pénalités de temps seront appliquées pour les motifs ci-après :

Cause	Pénalité
Coupe du parcours	De 15 minutes à disqualification
Absence de matériel obligatoire lors d'un contrôle	De 5 minutes à disqualification
Jet de détritrus	Disqualification
Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent	Disqualification
Non-respect des personnes (organisateurs et coureurs)	Disqualification
Refus d'obtempérer à un ordre de la course, chef de poste ou médecin secouriste	Disqualification
Non-respect de l'âge minimum	Disqualification
Contrôle antidopage positif	Disqualification et restitution des lots attribués

En outre, le comité de course, s'autorise à prendre toutes sanctions complémentaires

7.3 Abandon :

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche ou l'organisation de la course et lui remettre son dossard. L'organisation ne prévoit aucun rapatriement (hors urgence) en cas d'abandon.

Pour le 25 et le 42 km, les seuls lieux d'abandon possibles sont les ravitaillements de Côte Brune et du Plateau du Fruit.

Pour la nocturne des Crêtes, les seuls lieux d'abandon possibles sont le ravitaillement de La Traie et Méribel Centre.

7.4 Contrôle antidopage :

Des contrôles antidopage pourront être effectués après l'arrivée. Tout coureur sélectionné devra s'y soumettre. Un refus de se soumettre au contrôle antidopage est considéré comme un contrôle positif et sera passible de sanctions disciplinaires.

8. L'après course

8.1 Les récompenses :

Vendredi soir, la remise des prix de la Nocturne des Crêtes aura lieu sur l'aire de départ/arrivée à Mottaret à 22h00, les 3 premiers hommes et femmes solos seront récompensés, ainsi que le premier espoir hommes et femmes.

En duo, les 3 premiers duos hommes, femmes et mixtes seront récompensés.

Samedi, la remise des prix du KV aura lieu sur l'aire de départ/arrivée à Mottaret à 14h00, les 5 premiers hommes et femmes seront récompensés, ainsi que le premier espoir hommes et femmes.

Les 5 premiers hommes et femmes du Kilomètre Vertical se verront attribuer une prime de résultat distribuée comme ceci :

Place	Montant de la prime
1er Homme et Femme	150,00 €
2ème Homme et Femme	100,00 €
3ème Homme et Femme	50,00 €
4ème Homme et Femme	30,00 €
5ème Homme et Femme	20,00 €

Dimanche, la remise des prix aura lieu à 14h30 sur l'aire de départ / arrivée. **Pour le 2km et le 5km la remise des prix aura lieu dans la foulée des courses.**

Catégories récompensées **sans cumuls avec le scratch** :

Course	Scratch	Minimes	Cadets	Juniors	Espoirs	Masters tous confondus
42km	5 premiers H et F	X	X	X	1 ^{er} H et F	1 ^{er} H et F
25km	5 premiers H et F	X	X	X	1 ^{er} H et F	1 ^{er} H et F
10km	3 premiers H et F	X	X	1 ^{er} H et F	X	X
5km	3 premiers H et F	1 ^{er} H et F	1 ^{er} H et F	X	X	X

Pour le 2km, les 3 premiers hommes et femmes des catégories benjamins et poussins seront récompensés.

Le Challenge KV + course récompensera les 3 premiers hommes et femmes au cumul des deux temps de course.

Les 5 premiers hommes et femmes du 42km et du 25km se verront attribuer une prime de résultat distribuée comme ceci :

Place	Montant de la prime
1er Homme et Femme	400,00 €
2ème Homme et Femme	300,00 €
3ème Homme et Femme	200,00 €
4ème Homme et Femme	100,00 €
5ème Homme et Femme	50,00 €

9. Le droit à l'image

« J'autorise expressément les organisateurs du « Méribel Trail », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Méribel Trail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée »

10. Assurance

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. Individuelle accident : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'une licence.